

# Asyl News

N° 4 décembre 2016

OCA

**Nouveaux cours Horizonte**

page 3

focus: santé

**Intégration pour tous?**

pages 5-11

Informations spécifiques: Asile Berne

**Nouvelles stratégies pour  
le domaine de l'asile**

page 13

# Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

«Je mets un pied devant l'autre, comme ma mère me l'a appris. Et j'aligne un mot derrière l'autre, comme mon père me l'a appris. Toi, tu dresse une barrière devant l'autre, comme la peur te l'a appris. Tu parles du dehors et du dedans. Mes pieds sont dedans, et mes paroles aussi. Pourtant, tu dis que ce n'est pas vrai.»



Ces paroles d'Amina Abdulkadir ont servi de conclusion à la rencontre 2016 des bénévoles de l'OCA «Ensemble nous sommes forts». Elles montrent le vrai visage de l'Europe et de la Suisse, quand il s'agit d'accueillir les personnes en fuite. Même s'il est question de solidarité et de culture de bienvenue, l'évolution actuelle de la politique migratoire tant européenne que Suisse montre une chose: on cherche par tous les moyens à verrouiller les frontières extérieures et à transférer aux Etats tiers, voir aux pays de provenance la responsabilité des réfugiés. L'Union européenne a ainsi signé en octobre un accord avec l'Afghanistan – un pays au bord de la guerre civile. Le renvoi de 80'000 citoyens afghans y est prévu. De son côté, la Suisse a signé un accord migratoire avec le Sri Lanka, qui facilitera en définitive les renvois dans ce pays fortement militarisé et peu regardant sur la situation des droits de l'homme.

Ces faits et d'autres encore font ressortir une contradiction essentielle du système actuel de l'asile. D'un côté, on se réclame de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, qui dit que les personnes dont l'intégrité corporelle ou la vie sont menacées pour des motifs justifiant leur reconnaissance comme réfugiés ont le droit d'être protégées. De l'autre, on restreint l'accès à cette protection en fermant les frontières, écornant ce droit fondamental qu'est le droit d'asile.

Il est bon de savoir que les réfugiés sont créatifs et qu'ils découvriront toujours de nouveaux moyens de sauver leur peau. Mais il est regrettable qu'il leur faille risquer leur vie, pour aboutir à un système où personne ne veut assumer ses responsabilités, et où la dignité humaine ne compte guère. Il est d'autant plus réconfortant de savoir qu'en Suisse, autant de professionnels de l'encadrement s'efforcent de replacer ces personnes et leurs besoins au cœur de leur activité. Il est tout autant réjouissant de constater qu'autant de bénévoles s'engagent régulièrement sur le terrain, pour combler les manquements aux droits des êtres humains que constituent les frontières mises en place.

**Daphna Paz, Formation et sensibilisation OCA**

# Aperçu

## Nouveautés de l'OCA 3

### focus: santé

#### Intégration pour tous? 5

#### Participation en lieu et place de l'exclusion 6

#### Lorsqu'un traumatisme fragilise les perspectives professionnelles 8

#### L'AI est-elle là pour tous? 11

## Informations spécifiques 12

### Formation

#### Cours de langue dans les écoles professionnelles 12

### Travail

#### Nouveau programme d'occupation à Thoun 12

### Asile Berne

#### Nouvelles stratégies pour le domaine de l'asile 13

#### Asile ecclésiastique: Aide à la décision 14

### Asile suisse

#### La fin de l'admission provisoire? 15

#### Visa humanitaire - difficultés d'accès 16

### Législation fédérale

#### Loi sur les étrangers et l'intégration 17

#### Durcissement de l'accès au passeport suisse 18

### Partenariats migratoires

#### Sri Lanka: Accord migratoire malgré l'insécurité 18

#### Retour en Afghanistan 19

### Jurisprudence

#### Dublin III: détermination des compétences 20

### Développements internationaux

#### Retour de l'ONU dans la politique migratoire? 21

## Brèves infos 22

### Impressum

**Rédaction** Silvana Menzli **Layout** Source Associates AG  
**Impression** Basisdruck **Traduction** Sylvain Bauhofer  
**Contact** KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

## Nouveautés de l'OCA

### Joyeux Noël

#### Nous apportons la lumière

L'année touche à sa fin. Dans le canton de Berne, des centaines de personnes ont fait preuve d'un réel engagement au profit des nouveaux arrivants ayant dû fuir leur pays. Dans le cadre de leur activité ou de leurs loisirs, elles ont organisé des hébergements collectifs, récolté des habits, traité la paperasserie, rendu visite aux autorités, donné des cours de langue, réconforté, tissé des liens d'amitié et bien davantage encore. L'OCA est sensible à cet élan en faveur des personnes à protéger et fera tout, à l'avenir également, pour conseiller et assister ces acteurs engagés.

Joyeux Noël, et une bonne et heureuse nouvelle année!

### Nouvelles du Personnel

#### Au revoir, Rainer

Rainer Eggenberger a commencé le 1er janvier 2016 son activité de responsable du soutien aux services sociaux ainsi que du travail de fond à l'OCA. Durant cette année, il a fallu répondre à de nombreuses questions techniques sur l'aide sociale en matière d'asile, donner des explications sur la protection des réfugiés ou renseigner les bénévoles dans le contexte de la crise migratoire. Nous te remercions, Rainer, de ton engagement à l'OCA en formant nos vœux les meilleurs pour ton avenir tant professionnel que privé!

#### Raphael, à tes futurs succès

Tout départ marque un renouveau. C'est ainsi que Raphael Strauss, jusqu'ici spécialiste des bilans d'intégration de l'OCA, prendra la succession de Rainer Eggenberger. Ce changement interne ouvre Raphael à de nouveaux horizons, tandis que l'OCA continuera de bénéficier de son expérience et de son savoir. Nous nous réjouissons de poursuivre cette fructueuse collaboration avec toi, Raphael!

#### Bienvenue à Cornelia

Le 1er février 2017, nous accueillerons Mme Cornelia Stuber Kuster dans notre équipe. Elle travaille depuis 2014 auprès du service social du canton d'Argovie, où elle a été la cheville ouvrière du projet pilote Case Management Integration (CMI) des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées. En tant que spécialiste des bilans d'intégration de l'OCA, Mme Stuber pourra puiser dans sa vaste expérience de l'intégration linguistique, professionnelle et sociale. Nous te félicitons, Cornelia, d'avoir décroché ce nouveau poste et nous réjouissons de te compter parmi nous!

### Intégration

#### Poursuite du F-Pool

L'afflux de demandes a abouti à l'épuisement dès la fin octobre des ressources destinées à financer en 2016 des mesures individuelles d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire (F-Pool). Il est par contre à nouveau possible de solliciter la prise en charge des frais pour 2017. L'OCA recueillera et traitera les demandes correspondantes jusqu'au 30 juin 2017. Puis dès le 1er juillet 2017, les services d'aide sociale en matière d'asile pourront directe-

ment financer les mesures individuelles d'intégration, dans le cadre du mandat d'intégration reçu de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP).

■ Dès 1.1.2017 les demandes pour le F-Pool sont à adresser à:  
Hansjörg Rüeeggsegger,  
[hansjoerg.rueeggsegger@kkf-oca.ch](mailto:hansjoerg.rueeggsegger@kkf-oca.ch)  
Tél. 031 385 18 11

### Formation

#### Fundamente 2017

La cinquième édition du cours de base Fundamente pour les bénévoles du canton de Berne engagés dans le domaine de l'asile aura lieu les 5 et 6 mai 2017. La structure vient d'être remaniée pour mieux répondre aux besoins des bénévoles. Le cours comprend désormais un module sur les requérants d'asile déboutés, beaucoup de bénévoles ayant affaire à des personnes dont la demande d'asile a été refusée. Le cours donne beaucoup d'informations de base et constitue une précieuse plateforme pour trouver une réponse à ses questions, à des fins d'échange et de réseautage.

#### Nouveaux cours Horizonte

Le programme de formation continue du semestre prochain est prêt, et vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Pour la première fois, un cours de base est destiné aux personnes travaillant depuis peu dans un service d'aide sociale en matière d'asile, un service des réfugiés ou une autre entité cantonale s'occupant d'encadrer des personnes ayant fui leur pays. Pendant ce cours de deux jours, des spécialistes de l'OCA présenteront, chacun dans son domaine d'expertise, les bases concernant la loi sur l'asile, l'aide sociale en matière d'asile, les mesures actives relevant du travail et de la formation, ainsi que les

## Nouveautés de l'OCA

retours volontaires. Dans la dernière partie du cours, un coach externe entraînera avec les participants des situations de conseil tirées du quotidien professionnel et abordera les questions de proximité et de distance. Le cours est organisé en allemand. Mais selon la demande, la documentation sera aussi fournie en français et d'autres options seront envisagées.

Horizonte 17/1

### Schlüsselstaat Türkei

Politische Entwicklungen, Asylpraxis,

Asylsuchende aus der Türkei

Judi 23 février 2017

13h30-17h00

Horizonte 17/2

### Basiskurs für neue Mitarbeitende des Asylbereichs

Grundlagen für Beratende und

Betreuende

Lundi 6 mars & lundi 13 mars 2017

9h00-17h00

Horizonte 17/3

### Die unfreiwillige Ausreise

Besichtigung einer Administrativhaft und Input zwangsweise Rückführungen

Mardi 2 mai 2017

9h30-16h30

Horizonte 17/4

### Zeit- und Ressourcenmanagement

Für Beratende und Betreuende im

Asylbereich

Vendredi 2 juin 2017

13h15-17h30

## Aide au retour

### Projet de film

Dès ses débuts, il y a une vingtaine d'années, l'aide au retour proposée par la Suisse a motivé la mise en oeuvre de moyens visuels destinés à parler du retour de personnes requérantes d'asile dans leur pays d'origine. Ainsi le nouveau film sur l'aide au retour a été réalisé par un professionnel du cinéma. Le cinéaste Stephan Hermann, du studio

de production COUPDOEIL, a réalisé ce film, en collaboration avec le Service d'Etat aux migrations, l'Organisation internationale des migrations, ainsi que les services de conseil en vue du retour du canton de Berne et du canton d'Argovie. Son scénario a été conçu par un groupe de travail commun. L'objectif principal de ce film a été de remplacer les statistiques par des visages, des destinées, l'aide au retour par ses acteurs.



[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Retour > Aide au retour

## Bilan

### Speed Dating - succès du réseautage

En conclusion du thème prioritaire de 2016, à savoir la «Santé», l'OCA a organisé au centre Bürenpark une séance de réseautage pour les professionnels de l'asile et les institutions du secteur de la santé. Plus de 20 institutions ont présenté leur offre à quelque 50 participants, lors d'entretiens aussi brefs que stimulants. Toutes les cinq minutes, une sonnerie interrompait les conversations, et il fallait changer d'interlocuteur. Cette séance, qui a contribué à jeter de nouveaux ponts entre le domaine de l'asile et le secteur de la santé, a rencontré un écho très positif. L'OCA vise à ce que la «santé pour tous» devienne une réalité; il s'agit de garantir aux personnes migrantes l'accès concret au soutien nécessaire, en les faisant bénéficier de façon optimale de l'offre existante.

### Succès de la rencontre des bénévoles

La sixième édition de la rencontre «Ensemble nous sommes forts» des bénévoles soutenant les requérants d'asile déboutés et les sans-papiers s'est déroulée au début du mois de novembre. Près de 40 personnes ont participé à cette manifestation intitulée «Dublin – limites du système et situation en

Italie». La plupart des bénévoles dans le domaine de l'asile se heurtent durant leur engagement au règlement de Dublin. D'où l'importance de bien connaître la question. Trois exposés détaillés et approfondis ont présenté les bases du système, un aperçu du règlement Dublin IV ainsi que la situation à la frontière sud avec l'Italie. En outre, la poète sonore Amina Abdulkadir nous a surpris par ses textes bouleversants, soumettant les frontières européennes à une analyse poético-critique. L'apéritif et le repas de midi commun ont encore favorisé les échanges et le réseautage avec d'autres bénévoles – car ensemble nous sommes plus forts!

Des compléments d'information et toutes les publications figurent sur le site [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch).

# focus: santé

## Intégration pour tous?

**Les personnes ayant dû fuir leur pays devraient pouvoir reprendre pied en Suisse. Il leur faut à cet effet apprendre la langue, trouver leurs repères et bien sûr travailler. Il s'agit là toutefois d'idées impossibles à réaliser sans mesures concrètes – a fortiori si les personnes sont malades, souffrent d'un handicap ou d'un traumatisme. De tels cas font clairement ressortir la règle générale, selon laquelle l'intégration n'est pas une voie à sens unique.**

L'intégration semble être devenue un leitmotiv. Elle est encouragée et exigée, érigée en loi (glissement de la loi sur les étrangers vers une loi sur l'intégration). Pour les uns, l'intégration est la panacée au « choc des cultures », pour d'autres elle est le sésame pour une vie à la Suisse, pour d'autres encore l'intégration n'est qu'une vaine promesse. Car bien souvent, quand il est question d'intégration on pense au travail. Le défi est de taille – surtout pour les personnes ayant dû fuir leur pays et souffrant de troubles psychiques ou physiques. Et l'on constate généralement que l'intégration ne devient une véritable option qu'à condition d'inclure la participation et de laisser entrevoir une existence indépendante et autonome.

Or quand il s'agit de l'intégration de personnes déracinées dans la vie professionnelle, ce n'est pas gagné d'avance. Une intégration réussie dans le marché du travail s'avère certes une étape importante vers l'indépendance (financière). Mais le succès risque d'être éphémère, sans prise en compte de la situation individuelle. La participation joue un rôle-clé dans le cas des personnes atteintes de handicaps psychiques ou physiques. L'exemple de Mme Brinda (interview, p. 8) montre

qu'il est possible de surmonter ses troubles de santé dans la vie professionnelle – moyennant de la compréhension et de l'aide. Le marché primaire du travail, axé sur la performance, n'offre guère de place aux déficiences ou aux problèmes de santé. Même en étant en pleine forme, les personnes ayant fui leur pays rencontrent des obstacles majeurs dans leur recherche d'emploi. Par chance, on trouve ponctuellement des institutions et des employeurs qui sont conscients du problème et qui proposent des programmes spéciaux (voir p. 6).

Il est triste de devoir constater que l'intégration dans le marché du travail n'est pas possible pour tout le monde – lors de traumatisme durable, de handicap physique majeur ou de grave maladie. C'est là où le système social suisse doit intervenir. L'accès aux prestations prévues est toutefois loin d'être simple et rapide pour cette clientèle. Il est d'autant plus important que le personnel d'accompagnement connaisse les règles du jeu de l'assurance-invalidité (voir p. 11). Car dès le moment où l'intégration dans la vie professionnelle s'avère impossible, la participation à la vie sociale et au quotidien doit être garantie. Ce qui suppose (inévitavelmente) des moyens financiers.

## Participation en lieu et place de l'exclusion

**En dépit des nombreuses offres d'intégration destinées aux personnes admises à titre provisoire ou aux réfugiés reconnus, les personnes souffrant d'atteintes à la santé continuent à se heurter à des obstacles majeurs. Il n'existe que peu d'offres spécialisées et tout accès aux structures ordinaires par le biais de l'AI est le plus souvent impossible, en raison des conditions d'admission de cette assurance.**

Sur le plan fédéral comme dans les cantons, l'accent a été mis ces dernières années sur l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus. Les fluctuations sont également considérables entre les offres proposées: les programmes ont été adaptés, étendus, abandonnés, et de nouveaux projets pilotes ont vu le jour. Une telle évolution a ceci de réjouissant que divers concepts complémentaires peuvent être testés, et que globalement la palette de l'offre s'enrichit. Ainsi, Caritas Perspektive propose avec son modèle d'emploi assisté (supported employment) d'autres moyens d'accès au marché du travail, alors que de nouvelles offres du lycée technique de Berne ou du CIP Tramelan s'éloignent un peu des débouchés classiques dans les soins, les nettoyages ou l'hôtellerie-restauration.

### Pas d'accès à l'AI

Il reste malgré tout des lacunes dans la palette des offres, notamment pour les personnes à qui, suite à des problèmes de santé, il est difficile d'accéder normalement au marché du travail. Ce constat vaut tant pour les handicaps physiques que pour les maladies psychiques ou les déficits cognitifs. Bien souvent, de telles limitations donneraient droit aux prestations de l'AI avec un passeport suisse. Moyennant l'accès à l'AI, le marché secondaire de l'emploi regorge d'offres d'occupation ou d'intégration, proposées par de nombreuses fondations ou coopératives.

Les personnes requérant l'asile ou admises à titre provisoire ne satisfont toutefois pas, dans la plupart des cas, aux critères

**Les ateliers protégés de Berne offrent une occupation aux personnes rencontrant des difficultés psychiques.**

rigides d'accès à l'AI. Ainsi, elles souffraient déjà des mêmes handicaps fonctionnels dans leur pays d'origine, elles n'ont pas cotisé à l'AI ou n'ont pas accompli en Suisse la durée de séjour

minimale prévue (voir p. 11). Or il n'est pas possible d'accéder aux programmes correspondants sans soutien financier de l'AI ou d'autres agents payeurs: Les coûts de telles offres d'occupation ou d'intégration se chiffrent souvent en milliers de francs par mois.

### Ateliers protégés de Berne

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) finance un grand nombre d'offres d'intégration spécifiques destinées aux personnes admises à titre provisoire ou réfugiées. Même si la plupart des programmes sont aussi ouverts aux personnes atteintes dans leur santé, seuls les ateliers protégés des SPU à Berne (BeWeBe) sont spécialement destinés à cette population. Ils offrent des emplois protégés aux personnes rencontrant des difficultés psychiques. Au-delà de la structuration des journées, d'une réadaptation et d'une stabilisation de l'état de santé, ils visent à entraîner les aptitudes professionnelles de base, à identifier les compétences et les possibilités, ainsi qu'à permettre à plus long terme une (ré)intégration dans le marché primaire du travail. Les places d'affectation sont réparties entre les divers ateliers. Pour participer au programme, il faut une attestation médicale. L'admission définitive n'intervient qu'après une visite individuelle des ateliers, en compagnie des professionnels responsables. Il ne reste plus alors que les modalités à régler (durée, taux d'occupation). La participation est gratuite.

### Emploi et entraînement au travail

Quand aucune activité adéquate ne figure parmi les offres ordinaires, il faut souvent faire preuve de créativité. Dans bien des situations, une atteinte à la santé n'empêche pas de participer aux programmes d'occupation. Certains programmes, à l'instar du centre d'exploitation du Centre de compétence Intégration de Berne ou d'Action Paysage Bienne-Seeland, disposent de places directement financées pour les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées, alors que pour d'autres prestataires comme l'œuvre sociale Gleis2 à Worb, la question du financement pourra être réglée auprès du F-Pool (AP) ou avec les assistants sociaux compétents (RR).

Beaucoup de partenaires stratégiques pour les programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) prévoient aussi une offre pour les personnes atteintes dans leur santé, dont les coûts dépassent toutefois souvent les possibilités de l'aide sociale en matière d'asile. Il est donc recommandé, si une offre adéquate se présente, de contacter les organisateurs pour tirer au clair dans le cas d'espèce les conditions spécifiques.

En outre, diverses organisations du secteur privé ou caritatives organisent des programmes d'intégration au travail. Par exemple, travailPLUS de l'Armée du Salut permet d'analyser


le potentiel d'une personne et de rechercher des programmes structurés ou des solutions individuelles.

### Formation en situation de handicap

Les obstacles sont particulièrement élevés pour des adolescents et des jeunes adultes qui, pour des raisons de santé (p. ex. capacités cognitives diminuées), ne satisfont pas aux exigences de performance du système scolaire suisse ou des classes-passerelles. Car dans l'hypothèse où un préapprentissage ou une année scolaire de préparation professionnelle seraient exclus en raison de prestations insuffisantes, les offres cantonales ne prévoient pas d'alternative avec une perspective d'intégration professionnelle. Si toutefois un élève a déjà

professionnelle de base en deux ans avec attestation professionnelle fédérale. Son financement est généralement assuré par l'AI, en raison de son coût mensuel se chiffrant en milliers de francs. Or tant que les conditions d'octroi de prestations de l'AI n'auront pas été assouplies et faute d'autres possibilités de financement, les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées en situation de handicap resteront privées d'accès à la formation professionnelle.

 Offres d'intégration pour AP/RR: [www.integrationsangebote-be.ch](http://www.integrationsangebote-be.ch)

 Ateliers protégés de Berne: [www.upd.gef.be.ch](http://www.upd.gef.be.ch) (en allemand)

## Dans bien des situations, une atteinte à la santé n'empêche pas de participer aux programmes d'occupation.


suivi une scolarisation intégrative, il est possible de demander jusqu'à 20 ans révolus la prolongation d'une autre forme de scolarisation ou d'appui, en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'école obligatoire (LEO). Cette solution permet par exemple de suivre une année en internat à la fondation Lerchenbühl, à Berthoud, ou au foyer sunneschyn STEFFISBURG. Durant cette année, les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, ayant un léger handicap mental ou répondant à une indication sociale bénéficieront d'un appui individuel de la part d'enseignants spécialisés, qui les préparent à entrer dans la vie professionnelle.

Le concept de Formation pratique selon INSOS (FPra) a vu le jour il y a quelques années, pour les jeunes en situation de handicap. Seules des institutions spécifiques proposent cette filière, dont les exigences scolaires sont inférieures à la formation

### Informations sur la santé

#### Exemple: Quiz sur le VIH d'Aide Sida Berne

Outre les offres d'intégration destinées aux personnes atteintes d'un handicap, il faut encourager les activités d'information et de sensibilisation dans le domaine de la santé. Aide Sida Berne poursuit de tels objectifs sur le terrain de la santé sexuelle. Cette institution prodigue depuis 30 ans des conseils sur la sexualité, le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST). Son secrétariat a publié sur son site un quiz concernant le VIH. Il existe dans quatre langues et chacun peut gratuitement l'imprimer. Il permet d'aborder des thèmes tabous (VIH, sexualité) et convient bien p. ex. au travail d'information dans les hébergements collectifs. Sa lecture est recommandée en tant qu'apprentissage personnel, ou pour des travaux dirigés par petits groupes.

 Aids-Quiz: [www.ahbe.ch](http://www.ahbe.ch) > Bon à savoir > Matériel d'information

## Lorsqu'un traumatisme fragilise les perspectives professionnelles

**Beaucoup de personnes ayant fui leur pays d'origine y ont vécu des expériences traumatisantes, ou alors sur les routes de l'exil. Elles ont d'autant plus besoin d'un suivi. Bien souvent, elles rencontrent davantage de difficultés à apprendre une nouvelle langue, à achever une formation ou à décrocher un emploi. Mme Brinda\* n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Dans un entretien accordé à l'OCA, elle revient sur le traumatisme subi et sur les difficultés subséquentes rencontrées dans son intégration professionnelle en Suisse. Son histoire montre de manière exemplaire à quel point les personnes déracinées et traumatisées ont besoin de davantage d'informations, de sécurité et d'autodétermination.**

### Comment viviez-vous avant de fuir l'Afghanistan?

J'ai fréquenté l'école pendant 12 ans, avant d'étudier la médecine. C'était le vœu de ma famille, et aussi le mien. J'ai ensuite travaillé deux ans comme médecin-assistante. Déjà à l'époque, la situation politique était tendue et les femmes rencontraient d'énormes difficultés. Après le retrait des troupes soviétiques, une guerre interafghane a éclaté et le mouvement taliban a progressivement pris le contrôle de la plus grande partie du pays. Mon mari était d'autant plus menacé qu'ayant étudié en Russie, il était mal vu des talibans fondamentalistes.

### Comment se sont passés les premiers temps en Suisse?

Par chance, notre fuite s'est plutôt bien passée par rapport à aujourd'hui. En Suisse, nous avons franchi différentes étapes et résidé dans trois centres d'hébergement collectif, avant d'obtenir un logement. J'ai bien vécu le séjour au centre de transit. J'y ai trouvé des amis, je pouvais me faire comprendre en anglais et l'équipe de prise en charge nous a aidés. Notre principale difficulté tenait à ce que nous n'avions pas le droit de suivre un cours d'allemand. Nous avons attendu trois ans la décision d'asile. Pendant ce temps, nous n'avons bénéficié d'aucune mesure d'intégration, ce

qui m'a choquée. En outre, j'étais sans nouvelles de ma famille en Afghanistan. La situation était très difficile et confuse. J'ignorais où elle séjournait, comment elle allait, si elle était encore en vie. Tant l'inactivité que l'incertitude me pesaient. J'étais assise à la maison, à me demander ce qu'étaient devenus mes proches. Et plus le temps passait, plus des scénarios d'horreur trotaient dans ma tête.

La commune m'a ensuite permis de suivre un cours d'allemand. À raison d'une heure hebdomadaire. Or il est apparu que les autres participants n'avaient pas tous le même bagage de formation. Le niveau était très bas, et j'en ai peu profité. Mon mari s'est acheté un dictionnaire allemand-russe, car il parlait bien cette langue, et nous avons cherché à apprendre l'allemand tout seuls. Plus tard, j'ai suivi un cours d'employée de bureau, expérience qui m'a été très utile. Entre-temps, j'avais subi une grave dépression. Les premières années ont été marquées par l'absence de perspectives et par l'insécurité. Je ne savais pas si nous pourrions rester ou s'il nous faudrait quitter la Suisse, et c'était très difficile à vivre.

### Vous m'avez confié avant notre entretien que vous souffrez des séquelles d'un grave traumatisme. En quoi ces peurs ont-elles influencé votre existence et votre intégration professionnelle?

Mon traumatisme remonte à l'enfance. J'avais sept ans quand la guerre a éclaté dans ma ville natale. J'ai été témoin de nombreuses atrocités. Pendant des années, j'ai vécu des expériences de violence. La fuite, le nouveau départ, la nouvelle culture et la nouvelle langue à apprendre ont ravivé mes peurs. Au détriment de mon intégration professionnelle. Par exemple, je n'arrive pas jusqu'ici à travailler seule. J'ai besoin de faire partie d'une équipe. Quand je suis seule, je panique. J'ai accompli une

**«J'ai tout essayé pour mieux gérer ce vécu, mais ces horreurs ont duré toute mon enfance.»**

formation d'éducatrice de la petite enfance et travaillé dans une garderie. On attendait de moi que j'effectue le service du matin et du soir. Or à ces heures, il n'y a qu'une personne qui travaille. C'était

au-dessus de mes forces, à cause de mes angoisses. Alors que la direction de la garderie s'est montrée compréhensive, mes collègues n'ont pas accepté cette exception en ma faveur. D'où de vives tensions dans l'équipe, qui ont abouti à la résiliation de mon contrat de travail. J'ai



capitulé après une seconde expérience comparable.

J'ai tout essayé pour mieux gérer ce vécu, mais ces horreurs ont duré toute mon enfance. Il arrive donc, dans certaines situations, que de telles images ressurgissent dans mon esprit. Je me retrouve alors directement confrontée à toutes les peurs et aux émotions qui ont marqué mon enfance.

### **Qu'est-ce qui vous a aidée à mieux gérer ces séquelles psychiques?**

J'ai obtenu un soutien thérapeutique. Mais je n'ai pas osé parler à la psychiatre de mes pires expériences. C'est ma motivation d'apprendre quelque chose de nouveau et d'évoluer qui m'a surtout aidée. J'ai toujours eu un but devant les yeux. Les amitiés que j'ai nouées m'ont été d'un grand secours. J'ai de nombreuses amies issues d'autres cultures. Il y a des endroits comme le centre pour mères, où je retrouve mes amies et où on a de véritables échanges qui me donnent de la force. Mon mari aussi m'a toujours soutenue. Quand au bout de trois ans, j'ai fini par retrouver ma famille en Afghanistan et par apprendre qu'elle allait plutôt bien, j'ai ressenti un grand soulagement. Nos liens sont à nouveau très forts. Et puis il y a mon jeune fils qui me donne beaucoup de force.

### **De qui ou d'où vous est venu votre sentiment de sécurité?**

De mon mari, qui m'a soutenue dans tous mes projets. Quand je me rendais à des cours du soir, il m'accompagnait et me ramenait à la maison. Des amies, suisses ou migrantes, m'ont également aidée.

**Bien souvent, le personnel d'encadrement et les services sociaux se sentent désemparés face aux personnes traumatisées. Avez-vous reçu de l'aide pour votre intégration linguistique, profes-**

### **sionnelle et sociale et a-t-on tenu compte des séquelles de votre traumatisme?**

Quand après trois bonnes années nous avons obtenu une décision d'asile positive, le service des réfugiés de Caritas s'est occupé de nous. Notre assistante sociale m'a efficacement soutenue à tous points de vue – recherche d'un logement, questions de santé, apprentissage de l'allemand, reconnaissance des diplômes. Nous n'avons fait appel au service des réfugiés que pendant deux ans. Puis le service social communal a pris le relais. Mais j'étais déjà bien informée et autonome à l'époque, et je n'ai plus guère eu besoin d'aide.

### **Qu'attendiez-vous et qu'espérez-vous en Suisse, au niveau des perspectives professionnelles?**

Mon souhait le plus cher était d'apprendre rapidement la langue locale, de me perfectionner et de travailler si possible comme médecin. Mais quand j'ai été confrontée à la réalité helvétique, je me suis sentie inadaptée et rabaissée. C'était grave, mais je n'ai pas baissé les bras pour autant. Par exemple, j'ai décroché une place de stage dans une garderie, où j'ai commencé une formation d'éducatrice de la petite enfance (auj. assistante socio-éducative). Comme je l'ai déjà dit, je m'y suis heurtée à des difficultés. Et pour compliquer les choses, je suis tombée enceinte à ce moment.

### **Quels ont été les principaux obstacles à votre intégration professionnelle? De quoi auriez-vous eu besoin pour surmonter vos difficultés?**

Comme je l'ai dit, le long délai d'attente a été éprouvant. Quand j'ai fini par dis-

poser de connaissances linguistiques suffisantes, je dépendais déjà du service social communal. Ce qui a beaucoup compliqué la planification de ma carrière. J'avais bénéficié d'une réelle aide à l'intégration quand je dépendais du service des réfugiés. Le service social

**«C'est ma motivation d'apprendre quelque chose de nouveau et d'évoluer qui m'a surtout aidée.»**

communal par contre attendait de moi que je subviensse autant que possible à mes propres besoins. Ainsi, il n'a pas exaucé mon souhait d'acquérir les

qualifications requises pour pratiquer la médecine en Suisse. Je ne peux pas non plus travailler dans une garderie, à cause du service du matin et du soir. J'ai donc achevé les formations d'interprète communautaire et de responsable de jardin d'enfants. Deux activités que j'exerce aujourd'hui. Je m'engage par ailleurs bénévolement dans divers domaines, et j'aide mes compatriotes fraîchement arrivés en Suisse.

### **Des études récentes confirment qu'au moins la moitié des personnes ayant fui leur pays et vivant en Suisse gardent des séquelles de situations traumatisantes. Pour dépasser ces blocages et éviter les graves maladies qui en découlent, une aide psychothérapeutique s'impose. Est-ce aussi votre avis?**

Absolument, et je le sais tant par mes études de médecine que par mon vécu personnel. Un soutien médicamenteux est souvent nécessaire. Quand l'existence nous apparaît insupportable, quand on n'arrive plus à dormir, qu'on éprouve des flashbacks et que des pensées dépressives nous assaillent, il faut un soutien médical – une thérapie des traumatismes. Il est également précieux de bénéficier, pendant les phases de crise, du suivi du service social. J'ai surtout eu besoin de compréhension et d'acceptation en ce qui concerne mon vécu traumatisant, et d'un soutien pratique pour mon intégration sociale, linguistique et professionnelle.

**Quelles prestations concrètes et quelles autres approches faudrait-il encore pour permettre aux personnes traumatisées de refaire leur vie en Suisse? Pour qu'elles puissent participer au quotidien, exercer un travail régulier et s'intégrer dans la société?**

A titre personnel, j'ai toujours besoin d'avoir un but. Aussi modeste soit-il, je suis heureuse de l'avoir atteint, car cela me prouve que je puis réaliser des défis plus ambitieux et progresser. Surtout si je bénéficie du soutien de mon assistant social.

A l'époque, on nous disait que tant qu'on n'a pas obtenu l'asile, il est inutile d'apprendre la langue locale. Or c'est faux. L'intégration est essentielle dès le premier jour. A force d'attendre sans rien faire, on finit par tomber malade.

**«J'avais le sentiment que tout ce que j'avais atteint ne valait rien ici.»**

Les services sociaux ont parfois fait de mauvaises expériences avec des requérants d'asile ou des réfugiés. Mais au lieu de mettre tout le monde dans le même sac, il est important d'examiner les cas individuels. Les règles sont parfois interprétées différemment d'un service social à l'autre, ce qui est agaçant. Il serait souhaitable que tout le monde soit logé à la même enseigne.

J'avais le sentiment que tout ce que j'avais atteint ne valait rien ici, et donc que ma vie n'avait aucun sens. C'était décourageant. Toutes les personnes ayant fui leur pays ont besoin d'aide et il faut favoriser leur intégration. Et si elles possèdent de bonnes qualifications, il faudrait absolument en tenir compte, au profit de la collectivité. Je travaillerais comme médecin aujourd'hui, si j'avais

obtenu le soutien nécessaire. Il m'avait déjà fallu me battre, en tant que femme, pour accomplir des études de médecine en Afghanistan.

Madame Brinda est originaire d'Afghanistan. Elle est mariée et mère d'un fils. Son mari et elle vivent depuis 1999 en Suisse. Ils ont obtenu le statut de réfugiés. Dans sa patrie, Mme Brinda avait achevé des études de médecine. Elle travaille aujourd'hui comme responsable de jardin d'enfants et interprète communautaire, et s'engage bénévolement dans divers domaines.

\* Nom connu de la rédaction

## L'AI est-elle là pour tous?

**Le système suisse de sécurité sociale est bien développé. La barre est toutefois placée haut pour les bénéficiaires. Les personnes relevant du domaine de l'asile ont-elles de réelles chances d'accéder aux prestations de l'AI?**

L'assurance-invalidité (AI) est une assurance obligatoire dont font partie toutes les personnes qui résident en Suisse ou qui y travaillent. Les prestations de l'AI visent à prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité par des mesures de réadaptation, ou à compenser les conséquences économiques durables de l'invalidité et à aider ainsi les assurés concernés à mener une vie autonome et responsable.

Par invalidité, on entend une atteinte à la santé physique, mentale ou psychique qui entraîne une incapacité de gain totale ou partielle de longue durée. Sur le plan technique, le terme «invalidité» se réfère exclusivement au lien de causalité entre l'atteinte à la santé et l'incapacité de gain.

### Prestations de l'assurance-invalidité

Les prestations de l'AI sont souvent assimilées à la perception d'une rente. Or avant d'examiner s'il y a lieu de verser une rente, l'AI soutient des prestations d'aide à la réadaptation professionnelle.

Une large palette de [mesures de réadaptation](#) visent à permettre aux personnes ne pouvant plus exercer une activité professionnellement acceptable dans leur ancien métier de participer au marché du travail, malgré les limitations liées à leur état de santé. Une [rente d'invalidité](#) n'est allouée que si la réadaptation n'est pas envisageable, ou alors seulement en partie. Le droit à la rente (du quart de rente à la rente complète) dépend du taux d'invalidité. Ce dernier se calcule sur la base de la perte de gain due à l'invalidité. La perception d'une rente, même partielle, ou d'indemnités journalières de l'AI pendant six mois au moins donne droit, le cas échéant, à des [prestations complémentaires \(PC\)](#). Cette possibilité est importante pour couvrir les besoins vitaux. Une [allocation pour impotent](#) est destinée aux assurés qui, en raison de problèmes de santé, ont besoin de l'aide régulière d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie (se lever, faire sa toilette, manger, etc.), voire d'une surveillance personnelle.

### Conditions d'obtention de prestations de l'AI

En principe, quiconque réside en Suisse ou y travaille est assuré à l'AI. Des conditions différentes régissent le droit général aux prestations de l'AI, d'une part, et le droit à une rente, d'autre part. L'invalidité doit déjà exister ou être imminente. Les conditions peuvent en outre varier selon le statut et la durée du séjour. Les explications qui suivent ne concernent que les

conditions spéciales valables pour les personnes réfugiées, admises à titre provisoire ou requérant l'asile. Pour toutes ces catégories, les prestations ne sont en principe prises en charge que si le dommage est survenu après l'entrée en Suisse. D'autres conditions s'appliquent toutefois aux ressortissants de l'UE/AELE ou dont le pays d'origine a conclu avec la Suisse une convention de sécurité sociale.

### Réfugiés et apatrides

Les réfugiés et les apatrides ont droit aux mesures de réadaptation de l'AI aux mêmes conditions que les ressortissants suisses si, immédiatement avant la réalisation du risque assuré, ils ont versé des cotisations à l'AI. Les personnes exerçant une activité lucrative sont tenues de cotiser à partir de 18 ans. Les autres doivent verser des cotisations dès l'âge de 20 ans et jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Les réfugiés et les apatrides non astreints au paiement de cotisations doivent avoir résidé en Suisse pendant une année entière au moins immédiatement avant la survenance de l'invalidité. Les moins de 20 ans peuvent aussi bénéficier de mesures de réadaptation s'ils sont nés invalides en Suisse ou y résident sans interruption depuis leur naissance. Pour avoir droit à une rente AI, les réfugiés et les apatrides doivent avoir versé des cotisations ou obtenu des bonifications pour tâches éducatives ou pour tâches d'assistance pendant au moins trois ans.

### Personnes à titre provisoire ou requérant l'asile

Les personnes admises à titre provisoire ou requérant l'asile ont droit aux prestations de manière générale, à condition d'avoir résidé en Suisse d'une manière ininterrompue pendant au moins un an lorsque l'invalidité se produit. En outre, elles doivent avoir cotisé à l'AI pendant une année entière, ou avoir résidé sans interruption en Suisse pendant au moins dix ans. Pour obtenir une rente AI, il faut avoir versé des cotisations pendant trois ans. Si les cotisations nécessaires n'ont pas été versées à l'AVS et à l'AI dans le cadre d'une activité lucrative, elles peuvent l'être plus tard de façon à donner droit aux prestations prévues en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité. Les cotisations minimales peuvent être versées rétroactivement pendant cinq ans.

Cet aperçu montre que les personnes à protéger n'ont qu'un accès limité à l'AI en Suisse. Beaucoup d'entre elles ont cherché à fuir la situation de précarité et de violence de leur pays d'origine, où ont commencé leurs peines. Or le fait que le «dommage» ne soit pas survenu en Suisse les exclut de l'obtention des prestations de l'AI. Il est donc très difficile dans ces conditions de mener une existence digne.

📄 [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Downloads > Invalidenversicherung (en allemand)

📄 [www.ahv-iv.ch](http://www.ahv-iv.ch) > Mémentos&Formulaires > Mémentos

# Informations spécifiques

## Formation

### Cours de langue dans les écoles professionnelles

**Dans le cadre d'un projet pilote, quatre écoles professionnelles du canton de Berne encouragent l'assimilation rapide de la langue locale par les nouveaux arrivants. L'offre s'adresse à des personnes connaissant l'alphabet latin, mais aux connaissances de français (ou d'allemand) faibles voire nulles.**

Les cours intensifs permettent d'acquérir des connaissances élémentaires d'allemand ou de français, tout en évaluant les compétences de base en mathématiques et en informatique. L'idée est de donner un accès aux structures ordinaires (année scolaire de préparation professionnelle, préapprentissage, cours spécialisé, formation professionnelle initiale). L'offre est accessible tant aux personnes admises à titre provisoire ou réfugiées qu'aux requérants d'asile. Quatre écoles professionnelles du canton proposent actuellement des cours intensifs de langue:

- BWZ (Berufs und Weiterbildungszentrum) Lyss
- BBZ (Berufsbildungszentrum) Biel
- bsd (Berufsfachschule des Detailhandels) Berne
- cfp (centre de formation professionnelle) Biel-Bienne

Les cours durent 19 semaines et ont généralement lieu tous les jours. Les services d'aide sociale en matière d'asile et les services sociaux pour réfugiés ont la possibilité d'inscrire les personnes requérant l'asile, admises à titre provisoires ou réfugiées directement auprès de l'école correspondante. Les personnes migrantes ne relevant pas du domaine de l'asile s'adresseront d'abord à l'antenne d'intégration régionale. Les participants doivent normalement être âgés de 17 à 25 ans et faire preuve de beaucoup de motivation et d'un réel goût de l'effort. Les taxes d'écolage, soit 800 francs, ne sont pas facturées aux bénéficiaires de l'aide sociale (en matière d'asile).

 [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Berufsbildung > Weiterbildung > Sprachförderung  
im Migrationsbereich > Sprachkurse Berufsfachschulen(en allemand)

#### Ecole de programmation Powercoders

La première école de programmation pour réfugiés hautement qualifiés ouvrira ses portes en janvier 2017 à Berne. Le projet Powercoders débute par un cours de douze semaines pour AP/RR possédant de bonnes connaissances informatiques et une formation technique, de préférence au niveau tertiaire. Le cours sera suivi d'un stage dans une entreprise informatique bernoise. Pour y participer, il faut posséder d'excellentes connaissances d'anglais (niveau B2) et des connaissances d'allemand de niveau A2 et plus. Le projet étant financé par le Pour-cent culturel Migros, la formation proposée est gratuite. Le délai d'inscription est fixé au 9 décembre 2016

Pour en savoir plus: [www.powercoders.org](http://www.powercoders.org) ou [code@powercoders.org](mailto:code@powercoders.org)

## Travail

### Nouveau programme d'occupation à Thoune

**L'OSEO Berne organise sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) un projet pilote destiné aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus. Il a débuté en septembre 2016 et se poursuit jusqu'à fin 2017.**

Sur son site «Werkhalle Thun», l'OSEO a lancé un projet pilote modulaire s'inspirant des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS). Dix à quinze participants y travaillent à au moins 50%, pendant six mois, au démontage d'appareils électroniques.

Le projet pilote propose trois modules: (A) occupation; (B) occupation et cours d'allemand; (C) occupation, cours d'allemand et coaching. Les participants débutent par le module A. Après deux à quatre semaines, un entretien de fixation d'objectifs peut déboucher sur un changement de module.

Ce projet vise à encourager l'acquisition de qualifications et la formation, ainsi qu'à renforcer les compétences techniques,

personnelles, méthodologiques et sociales, dans l'optique d'une intégration fructueuse sur le marché du travail. La structure modulaire tient compte des besoins de chacun.

**i** | A l'heure actuelle, dix personnes participent au projet pilote. Les candidats voudront bien téléphoner à la réception de l'OSEO Berne (du lundi au jeudi, tél. 033 655 30 70). L'OSEO vérifie si les conditions de participation sont réunies et quand l'admission est possible.

## Asile Berne

# Nouvelles stratégies pour le domaine de l'asile

**La refonte du domaine de l'asile au niveau suisse a été décidée il y a quelques mois seulement. Entre-temps, la «stratégie globale pour l'asile et les réfugiés du canton de Berne» a été mise sous toit. Les deux modèles devraient être concrétisés et se combiner de manière optimale d'ici l'été 2019.**

La refonte complète du domaine de l'asile adoptée aux urnes par le peuple suisse le 5 juin 2016 exige un lourd travail de mise en œuvre, tant pour le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) que pour les cantons, les villes et les communes. Certains travaux ont débuté il y a longtemps déjà, à l'instar de la planification des sites des nouveaux centres d'asile fédéraux ou des adaptations organisationnelles entre la Confédération et les cantons. La grande majorité des procédures d'asile devraient être finalisées dans les centres fédéraux, dans le cadre d'une procédure rapide. Les personnes vulnérables continueront toutefois de bénéficier de la protection requise. Autrement dit, l'accélération des procédures d'asile fait que la Confédération n'attribuera plus aux cantons que les personnes ayant de fortes chances de rester en Suisse comme réfugiés reconnus ou personnes admises à titre provisoire. Par contre, quiconque a fait l'objet d'une décision d'asile négative au centre fédéral ne sera plus transféré à un canton. L'exécution des renvois se fera directement depuis les centres fédéraux.

### Implication accrue des communes

Le chantier lié à la refonte au niveau fédéral a débuté il y a des mois déjà dans le canton de Berne. Fort de sa stratégie globale pour l'asile et les réfugiés, le Conseil-exécutif vise à mieux intégrer les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, ainsi qu'à expulser de façon rapide et systématique celles ayant été déboutées de l'asile. En outre, il s'efforcera de répartir les requérants de manière équilibrée entre les régions. Pour garantir un accueil au prorata de la population, au moins une structure d'hébergement collectif est prévue par arrondissement administratif. Et comme la recherche et la mise à disposition des locaux se fera avec les préfetures, les communes seront

davantage impliquées. En cas de situation d'urgence, les préfets pourront édicter directement des mesures contraignantes pour les communes en vue de l'accueil de requérants d'asile. A l'avenir, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) sera responsable de l'hébergement et de la prise en charge des personnes requérant l'asile ou admises à titre provisoire. La Direction de la police et des affaires militaires (POM) se concentrera sur l'exécution systématique de renvois et sur l'aide d'urgence.

### Responsabilité des milieux économiques

Le Grand Conseil bernois a délibéré la semaine dernière au sujet de la stratégie globale pour l'asile et les réfugiés, dont il a pris connaissance avec les déclarations de planification. Au total, 14 déclarations ont été discutées par les députés, qui en ont adopté 13 et retiré une. Les déclarations de planification transmises seront encore intégrées à la stratégie. En particulier, les travaux ultérieurs devront tenir compte des résultats des projets pilotes en cours. Le projet de loi devra préciser les compétences et réduire au minimum les interfaces entre les acteurs, pour éviter les redondances. Il est également prévu de mieux tirer parti du potentiel de la société civile (bénévoles et organisations). Une autre déclaration de planification astreint le Conseil-exécutif à fixer dans le projet de loi les objectifs en

**A l'avenir, la SAP sera responsable de l'hébergement et de la prise en charge des personnes requérant l'asile ou admises à titre provisoire.**

matière de résultats des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes ou institutions relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. En outre, le Conseil-exécutif devra veiller à dûment associer les milieux économiques au processus d'intégration. Le but étant que le forfait fédéral couvre tous les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés.

### Première intégration dans les hébergements collectifs

La réforme du domaine de l'asile devrait entrer en vigueur à la mi-2019, date où s'achèvera le chantier d'accélération des procédures d'asile de la Confédération. Il est donc bien trop tôt pour juger de l'impact que la stratégie globale pour l'asile et les réfugiés du canton de Berne aura sur les personnes requérant l'asile, admises à titre provisoire ou réfugiées. Les hébergements collectifs continueront d'être exploités par un ou plusieurs partenaires régionaux. Mais c'est la SAP qui assumera la fonction de surveillance. Avec pour objectif déclaré que la première intégration se fasse dans les structures collectives d'hébergement. Les mesures correspondantes devront créer les conditions nécessaires à l'intégration linguistique, sociale et professionnelle durable, ainsi qu'à l'acquisition de l'autonomie personnelle. Ces mesures de première intégration interviendront dans le cadre de l'exploitation ordinaire des structures d'hébergement collectif, où chaque personne devra

bénéficier d'une occupation adaptée. Il reste à savoir comment elles seront concrétisées. Aujourd'hui déjà, il est possible de proposer des possibilités d'occupation d'utilité publique, en collaboration avec les communes, les Eglises nationales et des acteurs de la société civile. D'autres points devraient déjà être réalisés aujourd'hui, comme le devoir et le droit des enfants et adolescents en âge scolaire de suivre l'enseignement obligatoire. L'intégration des personnes admises à titre provisoire ou réfugiées sera assurée dans la mesure du possible par les structures ordinaires, des incitations servant à soutenir leurs efforts d'intégration. Et pour garantir la continuité du processus d'intégration, la gestion des cas et l'octroi de l'aide sociale sont confiés à un petit nombre de prestataires spécialisés, les

**En outre, il s'efforcera de répartir les requérants de manière équilibrée entre les régions.**

services centraux pour le domaine de l'asile et des réfugiés. Ces services mandatés par la SAP doivent être actifs dans plusieurs arrondissements administratifs et posséder un ancrage régional adéquat. Le canton n'est responsable de l'octroi de l'aide sociale et de la gestion intégrale des cas pour les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire que pendant sept ans au maximum. Après quoi, ces deux groupes de personnes relèveront de la compétence des services sociaux communaux. Beaucoup de nouveautés annoncées dans la stratégie globale font déjà partie du programme actuel. Mais il est permis de se demander si les ressources allouées dans le cadre du forfait global de la Confédération permettront réellement d'atteindre l'objectif visé, soit l'intégration plus rapide et durable de personnes vulnérables.

 [www.gr.be.ch](http://www.gr.be.ch) > Affaires > Rechercher > 2016.POM.255

## Asile ecclésiastique: Aide à la décision

**L'asile ecclésiastique est un sujet brûlant et abondamment débattu aujourd'hui. La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) a récemment publié sur la question un document d'aide à la décision destiné aux paroisses.**

«Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas; au contraire, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes: vous devez l'aimer comme vous-même.» C'est par cette citation biblique (Lv 19: 33 s.) que débute l'étude de la FEPS intitulée «L'église lieu de refuge», qui invite les paroisses à réfléchir à la question de l'asile ecclésiastique. Le récent cas survenu à Belp (voir encadré) montre clairement la nécessité d'examiner les aspects suivants dans ce contexte:

► La personne accueillie doit être dans une situation de détresse personnelle, face à laquelle l'Etat de droit ne lui accorde aucune protection. L'asile ecclésiastique peut contribuer au renforcement de l'Etat de droit. Dans le cas de Belp, toutes les voies de recours étaient épuisées et selon le droit d'asile et le règlement Dublin, il était correct de renvoyer en Italie la femme

### Asile ecclésiastique à Belp

Au début d'octobre 2016, la paroisse de Belp a accordé l'asile ecclésiastique à une mère célibataire et à son fils, dont le renvoi Dublin vers l'Italie était imminent. Par lettre du 11 novembre, le SEM a décidé de mettre fin à la procédure Dublin pour mener la procédure d'asile en Suisse. La famille a alors quitté son lieu de refuge et séjourne depuis lors dans les structures ordinaires pour requérants d'asile du canton de Berne.

en question et son enfant (quand bien même la clause d'entrée en matière aurait pu être interprétée de façon plus généreuse). L'asile ecclésiastique appelle à ne pas seulement appliquer le droit et la loi, mais un droit et une loi justes.

► L'asile ecclésiastique doit faire l'objet d'une communication transparente et la population doit être impliquée. Il faut garantir le libre accès des autorités à la personne accueillie dans les locaux d'église. Le lieu de séjour de la personne sera dûment indiqué.

► L'église n'est pas un lieu d'exemption du droit. Il s'agit d'un domaine symboliquement préservé de la violence, envers lequel même l'Etat montre une certaine retenue. Aucune règle n'interdit toutefois aux autorités d'aller voir et d'arrêter les bénéficiaires de l'asile ecclésiastique.

► L'asile ecclésiastique est une forme de résistance à justification éthique dans un cas d'espèce. Il doit être envisagé dans un but concret.

Certains milieux ont reproché au document d'aide à la décision de la FEPS de ne pas aller assez loin. Le théologien Pierre Bühler fait valoir dans son manifeste «Les Eglises comme lieux d'asile» que même si l'offre d'un refuge dans des bâtiments ecclésiastiques n'a pas de base légale, elle demeure une pratique éthiquement légitime, comme engagement chrétien dans un souci de responsabilité sociale. A ses yeux, les églises exercent le mandat prophétique du veilleur, attentif au respect de la dignité humaine.

Document d'aide à la décision de la FEPS «L'église lieu de refuge»: [www.febs.ch](http://www.febs.ch) > Publications > Prises de position > 2016

Pierre Bühler «Les Eglises comme lieux d'asile – un manifeste»: [www.asulon.ch](http://www.asulon.ch)

## Asile suisse

### La fin de l'admission provisoire?

**Le statut d'admission provisoire fait l'objet de critiques de tous côtés. Suite à plusieurs postulats, le Conseil fédéral a rédigé un rapport proposant trois variantes destinées à adapter l'admission provisoire.**

L'admission provisoire est vivement contestée. Le terme même est sévèrement critiqué. Car il suggère une limitation de la durée de séjour, qui n'existe pas en tant que telle. La majorité des personnes admises à titre provisoire restent définitivement en Suisse. Le fait qu'il s'agisse non pas d'un statut de séjour, mais d'une mesure de substitution pour les décisions de renvoi dont l'exécution soit n'est pas possible, soit n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée, contribue encore à l'ambiguïté de l'admission provisoire. Par ailleurs, les restrictions subies en matière de regroupement familial, de mesures d'intégration et de liberté de séjour empêchent de participer dignement à la vie en Suisse. Enfin, le camp bourgeois reproche à la mesure de substitution qu'est l'admission provisoire de ne pas être logique: un renvoi ne serait pas sérieusement envisagé, et donc une telle mesure créerait des problèmes supplémentaires.

En réponse à trois postulats exposant les arguments susmentionnés, le Conseil fédéral a publié cet automne le rapport «Admission provisoire et personnes à protéger: analyse et possibilités d'action». Ce rapport s'articule autour de trois options d'adaptation de l'admission provisoire proposées par le Conseil fédéral.

#### Autorisation de séjour

Une première option consisterait à octroyer d'emblée une autorisation de séjour ordinaire à la place de l'admission provisoire. Cette règle serait toutefois appliquée de façon restrictive. Ainsi, l'admission provisoire resterait ordonnée en cas d'impossibilité objective du renvoi (p. ex. en cas d'absence de documents de voyage) ou d'atteintes répétées à l'ordre public. De même, les autorités cantonales pourraient se prononcer sur l'octroi d'une admission provisoire si le retour ne peut être raisonnablement exigé pour d'autres raisons (p. ex. d'ordre social ou économique pour les personnes particulièrement vulnérables). Elles auraient par conséquent la possibilité de ne pas exécuter le renvoi ordonné par le SEM. La Confédération n'allouerait toutefois aux cantons, pour ces personnes, que le montant prévu pour le forfait d'aide d'urgence. Le canton devrait lui-même subvenir aux autres coûts.

#### Nouveau statut de protection

La deuxième option prévoit la création d'un nouveau statut (p. ex. permis A) s'inspirant du statut de la protection subsidiaire dans l'Union européenne. Il serait accordé selon les mêmes critères que pour l'octroi d'une admission provisoire (soit si l'exécution du renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée). Les réfugiés admis à titre provisoire entreraient également dans la catégorie de la protection subsidiaire. Le nouveau statut garantirait le droit d'exercer une activité lucrative et de changer d'emploi dans toute la Suisse. Autre amélioration prévue, le regroupement familial deviendrait possible après deux ans déjà – et non trois comme en cas d'admission provisoire.

#### Statu quo avec adaptations ponctuelles

La troisième option proposée par le Conseil fédéral permettrait de conserver dans les grandes lignes le statut actuel, en le rebaptisant. Le terme déjà discuté dans le passé d'«admission pour raisons humanitaires» serait ici envisageable. En outre, des adaptations ponctuelles serviraient à atténuer les difficultés précitées des personnes concernées. On peut penser

**L'admission provisoire suggère une limitation de la durée de séjour, qui n'existe pas en tant que telle.**

ici à la possibilité d'un regroupement familial anticipé, ou au dépôt d'une demande pour cas de rigueur. La facilitation du changement de canton serait également envisageable. Il s'agirait donc d'approfondir de manière ciblée les projets existants, comme la suppression de la taxe spéciale sur le revenu ou, pour l'exercice d'une activité lucrative, le remplacement de l'obligation d'obtenir une autorisation par une procédure d'annonce. Le Conseil fédéral est favorable à la deuxième option, soit l'introduction d'un nouveau statut de protection. La situation des bénéficiaires s'en trouverait améliorée, sans pour autant qu'ils obtiennent tous les droits liés à l'octroi de l'asile.

En outre, le nouveau statut ne favoriserait pas du point de vue juridique les personnes à protéger par rapport au statut de protection subsidiaire en vigueur au sein de l'UE. Il n'exercerait donc aucun effet particulier d'attraction sur les intéressés.

La balle est dans le camp du Parlement, qui va délibérer et donner son avis sur le rapport. Le Conseil fédéral décidera ensuite des prochaines étapes.

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Actualité > News > Communiqués (14.10.2016) > Rapport sur l'admission provisoire et les personnes à protéger

## Visa humanitaire – difficultés d'accès

**L'accès à un visa humanitaire constitue souvent un défi hors de portée pour la population syrienne. Telle est la conclusion d'un rapport de la Croix-Rouge suisse. Il renferme des recommandations concrètes aux autorités suisses sur la manière de lever les obstacles empêchant d'accéder à un visa humanitaire.**

La Croix-Rouge suisse (CRS) soutient les ressortissants syriens souhaitant que leur famille puisse entrer légalement en Suisse. Le rapport intermédiaire «Soutien de la CRS en faveur de ressortissants syriens (visas humanitaires)» tire un bilan de cette activité d'assistance et de conseil. Des mesures y sont proposées pour chacun des six problèmes majeurs identifiés sur place.

### Corridors sûrs

Les procédures régulières d'octroi de visas humanitaires s'avèrent importantes afin de créer des corridors sûrs pour les réfugiés syriens. Le Conseil fédéral a également envisagé une série d'autres mesures depuis l'éclatement de la guerre en Syrie, pour permettre aux ressortissants de ce pays d'entrer légalement en Suisse. Ainsi, un programme pilote lancé en automne 2013 a permis à 500 réfugiés reconnus par le HCR de rallier la Suisse en toute légalité. Comme deuxième mesure, en automne 2013 également, il a été décidé de faciliter l'octroi de visas aux ressortissants syriens ayant des parents en Suisse. Des visas ont été accordés à plus de 5000 personnes sur la base de cette réglementation, qui a toutefois été révoquée après trois mois déjà.

D'autres décisions ont suivi en 2015 et ont abouti au résultat suivant: 3000 réfugiés syriens pourront encore entrer légitimement en Suisse.

► 1500 personnes seront accueillies à la faveur du programme de relocalisation de l'UE. Elles devront avoir été enregis-

1. Le conflit syrien s'est durci et aggravé pour toute une série de raisons. Le manque d'eau et de nourriture n'est que l'une des nombreuses difficultés auxquelles la population est confrontée.

► La vulnérabilité doit être prise en compte pour l'octroi d'un visa humanitaire, et pas seulement la persécution à titre individuel.

2. L'accès aux soins médicaux n'est pas suffisamment garanti en Syrie, dans les pays voisins et dans beaucoup d'autres Etats tiers.

► L'accès aux soins médicaux doit être déterminant pour l'octroi de visas humanitaires. Indépendamment du fait que la personne se trouve dans sa patrie ou dans un Etat tiers.

3. Selon la réglementation spéciale en vigueur, les ressortissants syriens admis à titre provisoire peuvent faire venir les membres de leur famille nucléaire directement après la décision d'asile (octroi de l'admission provisoire). Or la durée prolongée de la procédure limite sensiblement cette possibilité.

► Le SEM devrait examiner en priorité les demandes des personnes syriennes dont la famille nucléaire est restée en Syrie ou dans un pays voisin, afin de faciliter un regroupement familial rapide.

4. Au-delà des rares places proposées par les programmes de relocalisation et de réinstallation, le visa humanitaire est un précieux instrument en vue d'une entrée légale en Suisse. Or il n'est utilisé qu'avec parcimonie et de manière très restrictive.

► Il faut définir des critères clairs, afin d'assurer un traitement rapide et transparent des demandes. Les contrôles de sécurité ne devraient pas ralentir la procédure.

trées dans un hotspot en Italie et en Grèce, d'où elles seront transférées en Suisse.

► La Suisse ira chercher les 1500 réfugiés restants (reconnus par le HCR) dans le cadre du programme de relocalisation en Syrie ou au Liban,

► ou alors ils arriveront en Suisse au titre du regroupement familial. Ils devront faire partie de la famille nucléaire de personnes admises à titre provisoire, et ces parents pourront les faire venir aussitôt après la procédure d'asile suisse. En règle générale, les titulaires d'un permis de séjour F ne peuvent faire venir leur famille en Suisse que trois ans après l'obtention de la décision d'asile.

Ces possibilités d'entrée légale en Suisse ont été présentées par les intervenantes Vanessa Ballarin (CRS) et Selina Niederberger (HCR), lors de la formation continue Horizonte intitulée «(Il)legale Wege in die Schweiz». Vanessa Ballarin, qui soutient à la CRS les ressortissants syriens en vue du dépôt d'une demande de visa, a souligné dans ce contexte que toutes les mesures visant à régulariser les corridors de fuite sont les bienvenues. Elle a néanmoins ajouté que



5. Pour déposer une demande de visa humanitaire, les ressortissants syriens doivent obligatoirement se rendre dans un Etat tiers, faute de représentation suisse en Syrie. D'où bien souvent un rejet de la demande de visa, cet Etat tiers étant considéré comme lieu de séjour alternatif.

► Cette réglementation des Etats tiers doit être repensée fondamentalement. La menace subie dans le pays d'origine doit être prise en compte prioritairement, et la situation individuelle dans l'Etat tiers être examinée au cas par cas.

6. Il est extrêmement dangereux pour la population syrienne de sortir de son pays pour se rendre dans un pays voisin. Or c'est l'unique façon de déposer une demande de visa humanitaire.

► Il faudrait envisager la possibilité de déposer des demandes de visas humanitaires par des biais alternatifs.

Les ressortissants d'autres pays que la Syrie peuvent solliciter un visa humanitaire auprès des autorités suisses. La CRS souligne que les exigences exposées ci-dessus s'appliquent aussi aux demandes formulées dans les autres pays en crise.

**Rapport d'activité intermédiaire «Soutien de la CRS en faveur de ressortissants syriens (visas humanitaires)»:** [www.redcross.ch](http://www.redcross.ch) > Dans le monde > Notre engagement dans le monde > Syrie > Conflit syrien > Demandes de visa humanitaire > Visas humanitaires: Nouveau rapport sur la Syrie

l'on pourrait développer encore l'accès légal à la protection internationale au profit des ressortissants syriens. Selina Niederberger a argumenté dans le même sens: «Les jeunes gens motivés par des rêves et des projets d'avenir, qui étaient inscrits dans des universités et des hautes écoles quand la guerre a éclaté, n'ont que d'infimes chances d'entrer légalement en Europe». Le HCR recommande par conséquent aux décideurs politiques d'élaborer conjointement avec les cantons et les hautes écoles un programme pilote de bourses. Il est urgent de renforcer ces corridors légaux à destination de l'Europe, comme l'a montré Simon Sontowski, chercheur sur la gestion des frontières à l'Institut de géographie de l'Université de Zurich et intervenant à la formation continue Horizonte. Il a expliqué en quoi les durcissements des contrôles, l'externalisation des frontières et les autres mesures de dissuasion font qu'il est toujours plus difficile de fuir (illégalement) dans un Etat sûr.

**«Rapport sur l'engagement de la Suisse dans la crise syrienne»:** [www.ejpd.admin.ch](http://www.ejpd.admin.ch) > Actualité > Communiqués (16.09.2016) > rapport sur l'engagement de la Suisse dans la crise syrienne

## Législation fédérale

### Loi sur les étrangers et l'intégration

**Depuis près de trois ans, les autorités suisses préparent la nouvelle loi fédérale sur les étrangers. L'intégration y jouera un rôle déterminant, la devise étant d'encourager et d'exiger.**

En 2013, le Conseil fédéral a lancé une révision de la loi sur les étrangers, adoptée la même année par le Conseil des Etats. Or le oui de février 2014 à l'initiative contre l'immigration de masse a changé la donne, au point que le Conseil national a renvoyé le projet au Conseil fédéral pour qu'il l'adapte en conséquence. La nouvelle mouture vient de franchir l'étape du Conseil national en automne 2016.

#### Priorité à l'intégration

Le Conseil national a adopté la révision de loi. En plus de la rebaptiser «loi sur les étrangers et l'intégration», il a consenti à d'autres mesures destinées à faciliter l'intégration des réfugiés. A commencer par le remplacement de l'obligation d'obtenir une autorisation par une obligation de communiquer, et par la suppression de la taxe spéciale de 10% prélevée sur le salaire des personnes admises à titre provisoire. En outre, il sera dorénavant possible aux autorités cantonales de conclure des conventions d'intégration avec les titulaires d'un permis B.

#### Durcissements massifs

A côté d'avancées réjouissantes dans le domaine de l'intégration, des durcissements ont aussi été adoptés. Les nouvelles conditions d'obtention d'un permis C sont à cet égard révélatrices. Même après un délai de quinze ans, il sera possible de révoquer une autorisation d'établissement, notamment si la personne n'est pas disposée à s'intégrer. En outre, le Conseil national n'a pas voulu du droit à l'octroi d'un permis C après un séjour de dix ans en Suisse et une bonne intégration, comme le lui proposait le Conseil fédéral.

#### Soutien au regroupement familial

La commission préparatoire avait proposé une mesure radicale sur le terrain du regroupement familial: les personnes admises à titre provisoire n'auraient plus pu faire venir leur famille en Suisse. La majorité du Conseil national ne l'ayant pas suivie, le regroupement familial restera possible aux titulaires d'un permis F. Les conditions à remplir ont toutefois été durcies. Les AP pourront faire valoir après trois ans leur droit. A cet effet, il leur faudra non seulement disposer d'un logement suffisamment grand et ne pas dépendre de l'aide sociale, mais ne pas solliciter non plus de prestations complémentaires.

La loi fédérale sur les étrangers était encore dans la phase d'élimination des divergences au moment de la clôture de

rédaction. Le Conseil des Etats délibérera sur cet objet et rendra sa décision le 1er décembre.

 [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) > Travail parlementaire > Curia Vista (recherche: numéro d'objet 13.030)

## Durcissement de l'accès au passeport suisse

**Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance d'exécution de la nouvelle loi sur la nationalité et décidé que la loi entrerait en vigueur le 1er janvier 2018. La consultation relative à la loi cantonale sur le droit de cité s'est achevée le 30 septembre.**

En juin 2014, le Parlement a accepté la nouvelle loi sur la nationalité (LN), qui prévoit que seuls les étrangers bien intégrés titulaires d'une autorisation d'établissement et vivant depuis au moins dix ans en Suisse peuvent être naturalisés. L'intégration est considérée comme réussie dès lors que la personne est apte à communiquer dans une langue nationale, qu'elle respecte l'ordre et la sécurité publics ainsi que les principes fondamentaux de la Constitution, qu'elle participe à la vie économique ou qu'elle acquiert une formation et qu'elle œuvre à l'intégration de sa famille. Les candidats à la naturalisation doivent en outre s'être familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et ne doivent pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.



L'ordonnance sur la nationalité (OLN) adoptée par le Conseil fédéral le 16 juin 2016 concrétise la loi. Elle détaille notamment les critères d'intégration déterminants pour une naturalisation et précise la pratique en cas de condamnations antérieures et de dépendance à l'aide sociale. Lors de la consultation sur le durcissement de l'ordonnance, divers partis ou milieux intéressés avaient notamment critiqué la formulation des critères d'intégration ou la discrimination des bénéficiaires de l'aide sociale. Un seul point a été modifié à l'issue de la consultation: les candidats ne devront pas signer de déclaration de loyauté envers les valeurs inscrites dans la Constitution fédérale.

### Besoin d'agir au niveau cantonal

Le canton de Berne vise à travers la révision totale de la loi cantonale sur le droit de cité (LDC) à aligner le texte en vigueur sur la législation fédérale, tout en introduisant certaines nouveautés. Les exigences relatives à l'intégration des candidats à la naturalisation resteront aussi élevées qu'aujourd'hui. La consultation est terminée. Alors que l'UDC réclame une application plus stricte de son initiative populaire adoptée en 2013 «Pas de naturalisation de criminels et de bénéficiaires de l'aide sociale!» et exige d'autres tours de vis, la Gauche, les Verts et diverses organisations situent le besoin d'agir ailleurs. Il est regrettable à leurs yeux que les communes soient libres

d'édicter des conditions plus strictes que celles déjà élevées prévues pour la naturalisation (art. 8). De même, l'obligation de séjour d'au moins deux ans ne devrait concerner que le territoire cantonal (art. 9); il est absurde selon les détracteurs du projet d'imposer une quelconque durée de séjour dans la commune de naturalisation. Par ailleurs, le recours aux prestations de l'aide sociale ne devrait constituer un obstacle à une naturalisation sauf si la personne se retrouve dans le dénuement par sa propre faute (art. 10). Enfin, une critique fondamentale est émise: compte tenu de la sévérité des exigences en matière de naturalisation, il faudrait biffer l'art. 15 LDC «Il n'existe pas de droit à l'octroi du droit de cité...».

Le Grand Conseil examinera à sa session de novembre la loi cantonale sur le droit de cité, dont l'entrée en vigueur est prévue au début de 2018, comme pour la loi fédérale.

-  [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Actualité > Projets de législation en cours > Révision totale de la loi fédérale sur la nationalité suisse (Loi sur la nationalité, LN)
-  [www.be.ch](http://www.be.ch) > Communiqués de presse > Archives > Révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal

## Partenariats migratoires

### Sri Lanka: accord migratoire malgré l'insécurité

**La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a signé un accord migratoire avec le ministre de l'Intérieur sri lankais. Il s'agit entre autres de faciliter les renvois des personnes déboutées de l'asile. De récents rapports indépendants indiquent toutefois que la situation des droits de l'homme est loin d'être réglée au Nord et à l'Est du pays.**

Après l'introduction, en juillet 2016, d'une pratique plus restrictive face aux demandes d'asile de ressortissants du Sri Lanka (voir AsylNews 3/16), la collaboration entre la Suisse et le Sri Lanka a été officialisée en octobre 2016. L'accord migratoire ne fait que formaliser la coopération existante – notamment pour le retour des personnes déboutées de l'asile et leur réintégration dans le monde du travail. Même si la conseillère fédérale a souligné durant sa visite à Colombo que «davantage de progrès doivent être faits en matière de droits de l'homme», l'accord ouvre la voie à une collaboration renforcée dans le domaine migratoire.

L'accord est jugé utile, en garantissant la sécurité juridique et en réglant le rapatriement correct et sûr des personnes tenues

de quitter le territoire suisse. Des rencontres d'experts sont ainsi prévues, pour veiller à ce que les personnes qui rentrent soient traitées de manière conforme aux droits de l'homme.

### Coopération d'un côté, arbitraire de l'autre

La Société pour les peuples menacés (SPM) estime que la situation des droits de l'homme au Sri Lanka ne s'est guère améliorée depuis le changement de gouvernement de 2015 et que les processus de réforme et de réconciliation piétinent. Par exemple, la loi anti-terrorisme (Prevention of Terrorism Act, PTA), qui autorise les arrestations arbitraires, est toujours en vigueur malgré les promesses faites de l'abroger. Des cas d'usage de la torture lors d'interrogatoires menés par la police sont également connus. Dans ces conditions, la SPM appelle à renoncer aux renvois forcés.

#### Coopération avec l'Erythrée

En novembre 2016, le Conseil fédéral a annoncé dans un rapport son intention d'examiner la reprise de programmes de développement en Erythrée. Dans une première phase, il s'agit de lancer avec un budget limité à deux millions de francs par an des projets pilotes visant à améliorer les perspectives sur place pour les jeunes, avant tout dans les domaines de la création d'emplois et de la formation professionnelle. Le rapport a été rédigé à la demande du Conseil national. Le postulat de Gerhard Pfister (PDC) réclamait des informations complètes sur la situation en Erythrée, ainsi qu'une stratégie qui détermine comment gérer les futures relations avec ce pays de la Corne de l'Afrique. Le but étant d'y renvoyer les personnes dont la demande d'asile a été refusée. Il reste à savoir si la reprise de la collaboration avec l'Erythrée sera le premier pas vers la réalisation de ce mandat.

Par ailleurs, la SPM dénonce dans un récent rapport la militarisation de la presqu'île de Jaffna, au nord du pays. La population locale serait victime de surveillance et d'actes d'intimidation. L'armée occupant de vastes territoires, les familles de paysans et de pêcheurs seraient privées d'accès aux terres et à la mer, et donc de sources de revenus essentielles. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a confirmé cette analyse dans une recherche récemment publiée: le nord et l'est du pays subirait une véritable «culture de la surveillance», avec des actes de harcèlement et des arrestations commis au nom de la loi anti-terrorisme. Même les personnes rentrant au pays risquent une mise en détention préventive, la torture voire des abus sexuels. Dans une interview accordée l'année dernière au Bund, Mario Gattiker (directeur du SEM) avait été explicite: «Vous ne pouvez pas conclure d'accord de réadmission avec un pays, si vous ne savez pas ce que deviennent les gens une fois rentrés dans leur pays». Le nouvel accord migratoire a été signé entre-temps, mais la question est-elle résolue pour autant? Le redémarrage d'un dialogue entre la Suisse et l'Erythrée (voir l'encadré), qui débute actuellement par des programmes de développement

tout en visant à établir une véritable coopération, soulève le même genre d'interrogations.

📄 **Rapport de la SPM «L'ombre de l'armée» (en anglais ou allemand):** [www.gfbv.ch](http://www.gfbv.ch) > Projets & Campagnes:

🔍 **Recherche rapide de l'OSAR:** [www.osar.ch](http://www.osar.ch) > Pays d'origine > Recherches rapides (en allemand)

## Retour en Afghanistan

**Les organisations internationales s'accordent à dire que le climat de sécurité en Afghanistan s'est gravement détérioré depuis 2014. L'UE a malgré tout signé un accord avec cet Etat. Son gouvernement s'y déclare prêt à faciliter le retour forcé chez eux de 80'000 Afghans déboutés du droit d'asile en Europe.**

L'Afghanistan connaît une situation proche de la guerre civile, qui risque de dégénérer d'un instant à l'autre. Selon une estimation des Nations Unies, le nombre d'Afghans déplacés dans leur pays en raison du conflit avoisine 1,5 million de personnes – soit trois fois plus qu'il y a cinq ans. Le nombre de victimes civiles d'attentats ou d'affrontements vient également d'atteindre un nouveau pic. Les autorités afghanes ont malgré tout conclu en octobre 2016 un accord avec l'UE.

Un accord de renvoi a été négocié à huis-clos sous le titre «Joint Way Forward». Jusqu'à 80 000 Afghans sont censés rentrer directement en Afghanistan, à bord de vols de ligne ou charter. La seule restriction concerne le nombre de personnes

### Le nombre d'Afghans déplacés dans leur pays en raison du conflit avoisine 1,5 million de personnes.

par vol, limité à 50. L'UE a l'intention de financer les frais du transport de retour et de la réintégration, l'Afghanistan promettant de son côté d'émettre sans délai des visas et de faciliter l'organisation des rapatriements. Un terminal d'arrivée spécial est même prévu pour les ressortissants afghans en provenance de l'UE. Ce sont vraisemblablement avant tout des motifs financiers qui ont poussé l'Afghanistan à signer un tel accord. Il était ainsi question au début d'octobre, à la conférence internationale des donateurs, d'un programme de développement de 200 millions d'euros auquel l'UE a donné son feu vert.

### Péjoration dramatique du climat de sécurité

Le lien entre les millions du paquet d'aide au développement et l'accord de renvoi n'a pas été confirmé officiellement. Mais il est bien clair qu'un tel accord compliquera encore la situation de la population afghane. Car les Etats voisins, soit le Pakistan et l'Iran, ne peuvent être considérés comme des pays d'accueil sûrs. Les Afghans séjournant en Iran sont envoyés au combat

en Syrie, en tant que mercenaires étrangers. A l'heure actuelle, le Pakistan et l'Iran déportent des milliers d'Afghans dans leur pays d'origine. Et si l'Europe cesse à son tour de leur accorder sa protection, les ressortissants afghans seront plus menacés que jamais.

Lors du cours de formation Horizonte du 19 octobre 2016 intitulé «Asylsuchende aus Afghanistan», Nick Miszak, expert de ce pays, a confirmé les faits susmentionnés. Lui-même ne s'est plus rendu depuis 2015 dans l'Hindou Kouch, pour des

### L'UE a l'intention de financer les frais du transport de retour et de la réintégration

raisons de sécurité. Il a expliqué que la situation en Afghanistan s'est dégradée depuis le retrait de la Force internationale d'assistance et de sécurité. Le gouvernement d'unité nationale est paralysé par des querelles intestines portant sur l'attribution des postes dans les ministères. La conjoncture est en berne, les pourparlers de paix avec les Talibans sont au point mort et des agents du gouvernement corrompus continuent d'agir impunément. Les Talibans, qui proposent en comparaison un modèle étatique fonctionnel et qui maintiennent l'ordre public, bénéficient du soutien de la population et étendent leur sphère d'influence. D'où de sombres perspectives pour l'Afghanistan.

Dans tous les cas Nina Oberbühler, représentante du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et intervenante au cours Horizonte susmentionné, a expliqué que pour l'instant, le SEM n'envisage pas de durcir sa pratique en matière d'asile et de renvois et qu'à sa connaissance, aucun accord dans ce sens n'est en préparation.

■ Afghanistan: mise à jour: [www.osar.ch](http://www.osar.ch) > Pays d'origine > Derniers rapports

## Jurisprudence

### Dublin III: détermination des compétences

**Les personnes en quête de protection ont droit à ce que l'Etat UE responsable de l'examen de leur demande d'asile soit correctement déterminé. Telle est la conclusion de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Cette interprétation du règlement Dublin III aura pour effet d'améliorer la protection juridique des personnes concernées.**

Lorsqu'un ressortissant d'un Etat tiers ou apatride introduit une demande de protection internationale, le règlement Dublin détermine l'Etat membre responsable de mener la procédure d'asile. En principe, le pays compétent est le premier où la personne en quête de protection est entrée. Cette règle continue à susciter de vives critiques. Notamment parce que les Etats d'Europe orientale (p. ex. Hongrie, Pologne) ou d'autres Etats de l'UE (Grèce et Italie) ne respectent pas toutes les normes relatives aux droits de l'homme.

#### Possibilité de contester

En raison de ces lacunes, de fréquentes tentatives ont été faites pour empêcher le transfert dans un autre pays Dublin. La CJUE vient de renforcer les droits des individus à contester la manière de déterminer l'Etat compétent. Dans l'affaire Ghezelbash contre les Pays-Bas et dans l'affaire Karim contre la Suède, les juges ont confirmé que les critères attributifs de compétence avaient été appliqués de manière erronée, et a décidé que les personnes en quête de protection pouvaient se défendre contre la décision de transfert. Aux yeux de la CJUE, elles doivent bénéficier de garanties de procédure efficaces. Or dans les cas précités, les autorités nationales avaient ignoré qu'avant de fouler leur territoire, les personnes avaient provisoirement quitté la communauté Dublin. Elles ne s'étaient pas directement rendues d'un autre Etat Dublin où elles avaient été enregistrées aux Pays-Bas ou en Suède. Il n'est dès lors pas possible de les refouler dans un autre pays Dublin.

#### Amélioration de la protection juridique dans Dublin III

Cette décision de la Cour EDH est étonnante, sachant qu'en 2013 encore, du temps du règlement Dublin II, la CJUE avait décidé que les personnes visées par une décision ne peuvent interjeter un recours que si elles font valoir des «défaillances systémiques» dans la procédure d'asile de l'Etat membre où leur renvoi est prévu. On considérait alors qu'il incombait aux seuls Etats membres de régler entre eux les éventuelles erreurs dans la détermination de la compétence. Le règlement Dublin III est entré en vigueur en janvier 2014. Il permet mani-

festement d'améliorer la protection juridique des personnes requérant l'asile, comme le montrent les affaires Ghezelbash et Karim.

■ [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Affaires internationales > Coopération internationale > La politique migratoire européenne / UE > Schengen/Dublin > Dublin

■ Arrêt CJUE Ghezelbasch, C-63/15 du 7 juin 2016: [www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu)

## Développements internationaux

### Retour de l'ONU dans la politique migratoire?

**Au sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants de New York, les 193 Etats membres ont réaffirmé leur volonté politique de mieux protéger cette population en respectant ses droits, et aussi d'assumer leur responsabilité collective face aux défis actuels. Les engagements figurant dans la déclaration adoptée à New York ne sont toutefois pas juridiquement contraignants.**

A son Sommet sur la migration tenu à la mi-septembre à New York, l'ONU a cherché à réactiver la politique migratoire internationale. La déclaration d'intention adoptée à l'unanimité renferme une liste d'engagements, qui serviront à négocier

**Selon les ONG, les Etats membres cherchaient à saboter la conférence et à défendre avant tout leurs propres intérêts.**

deux traités multilatéraux contraignants. Les Etats y parlent notamment de protéger les droits humains de toutes les personnes ayant fui leur pays, de garantir leur accès à la formation, de prévenir et réprimer la violence sexuelle et sexiste, de soutenir les pays prenant en charge un grand nombre de personnes en fuite, ainsi que de renforcer les possibilités d'entrée légale sur leur territoire. Les deux Pactes, dont la signature est prévue en 2018, visent à régler la compétence des Etats et la protection des réfugiés, d'une part, ainsi qu'à définir les principes d'une migration sûre, ordonnée et régulée, d'autre part.

#### Critiques formulées par les ONG

Avant même la tenue de ce sommet sur la migration, Amnesty International (AI) et d'autres ONG ont critiqué la manifestati-

on. Selon ces organisations de défense des droits de l'homme, les Etats membres cherchaient à saboter la conférence et à défendre avant tout leurs propres intérêts. La déclaration de New York aurait été vidée de sa substance. L'UE, la Russie et la Chine s'étant opposées à toute mesure concrète obligatoire, c'était aux pays industrialisés notamment à assumer leurs responsabilités, en accueillant des réfugiés.

Le HCR ne s'est pas montré aussi pessimiste, saluant la déclaration de New York comme une étape importante et qualifiant la solidarité affichée par les 193 Etats membres de base solide pour mieux maîtriser les défis actuels. La communauté internationale devait dorénavant s'engager, afin que les pays accueillant le plus de réfugiés ne soient pas seuls à assumer cette responsabilité.

Au-delà de la lenteur de réaction à la crise humanitaire actuelle, puisque les deux Pactes contraignants n'aboutiront qu'en 2018, il faut saluer le retour de l'ONU sur le terrain de la politique migratoire internationale, où il y a lieu d'espérer qu'elle assumera à nouveau un rôle moteur.

■ [www.osar.ch](http://www.osar.ch) > Des faits plutôt que des mythes > Le sommet de l'ONU sur la migration: trompe-l'œil ou nouvelle ère de la politique migratoire internationale?


■ [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org) > News and Stories > Briefing Notes > UN Summit on Addressing Large Movements of Refugees and Migrants (en anglais)

# Brèves infos

## Ville de Berne

### Règlement de participation

Le règlement sur la participation politique des étrangers (règlement de participation de la Ville de Berne) est en vigueur depuis le 1er novembre 2016. Il prévoit que les personnes étrangères peuvent déposer une motion. Pour être valable, elle doit être signée par au moins 200 étrangers et aborder un objet s'y prêtant. Les motions sont ensuite portées à la connaissance du Conseil de Ville, et au Conseil municipal chargé d'y répondre. Les citoyens de la capitale avaient adopté ce règlement en 2015. Le recours interjeté contre ce règlement a été définitivement écarté, par décision de la préfecture rendue le 7 avril 2016.

 [www.bern.ch](http://www.bern.ch) > Mediencenter > Medienmitteilungen (en allemand)

## Canton de Berne

### Centres d'asile fédéraux bernois

Au début de décembre 2016, la Confédération inaugure à Boltigen dans le Simmental un centre fédéral temporaire. Ce cantonnement militaire peut accueillir 120 personnes à protéger. Le centre sera exploité pendant trois ans au maximum par les bons soins d'ORS Service AG. Cette entreprise aimerait organiser avec l'aide de la commune de Boltigen des programmes d'occupation d'utilité publique pour ses pensionnaires.

En outre, en cas de brusque hausse des demandes d'asile, la Confédération prévoit d'héberger jusqu'à 1200 personnes

sur la place d'armes de Thoune. Les halles pour blindés de la place d'armes de Thoune avaient déjà servi de centre d'asile fédéral temporaire, entre décembre 2015 et mai 2016.

 [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Actualité > News

## Nouvelles études


### Lives on Hold

Une étude du Stanford-Zurich Immigration Policy Lab démontre pour la première fois, à l'aide de critères quantitatifs, qu'une longue attente durant la procédure d'asile a des répercussions négatives sur l'entrée dans le monde du travail. Les auteurs de l'étude ont calculé que la probabilité de trouver un emploi diminue de 23% pour un réfugié, s'il doit attendre sa décision d'admission 365 jours de plus. Financièrement parlant, une réduction du temps d'attente de 10% permettrait à la Suisse d'économiser 5 millions de francs par année. Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs ont analysé les données sur les réfugiés enregistrées dans le système d'information centrale sur la migration du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Ce système héberge les données relatives à la durée des procédures ainsi qu'à l'exercice d'un emploi des requérants d'asile admis à titre provisoire.

 **Résumé graphique:** [www.snf.ch](http://www.snf.ch) > Point recherche > Newsroom > 03/08/2016: **Asile: des procédures plus courtes favorisent l'emploi**

### Enfants «déracinés»

L'UNICEF, Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a publié un rapport intitulé «Déracinés». Les chiffres indiqués laissent songeur: près de 50 millions d'enfants et de jeunes dans le monde sont déracinés pour avoir fui leur pays et migré. Concrètement, 28 millions d'entre eux ont été chassés de chez eux à cause de la guerre et d'autres conflits. Ce nombre inclut 17 millions d'enfants et de jeunes en fuite sur le territoire de leur propre pays, et 11 millions ayant fui à l'étranger. Selon l'UNICEF, la moitié des réfugiés dans le monde sont désormais des enfants, dont le nombre a augmenté de 77% en cinq ans. En outre, le nombre de mineurs non accompagnés est en constante hausse: en 2015, ils ont été trois fois plus nombreux à demander l'asile qu'en 2014.


 [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch) > Actuel > Communiqués de presse > 07.09.2016 **Près de 50 millions d'enfants sont déracinés**

### Enfants placés en détention

Terre des hommes a lancé un rapport intitulé «Détention illégale de mineurs migrants en Suisse». On y découvre que la détention administrative de jeunes âgés de 15 à 18 ans reste fréquente en Suisse, pour des motifs liés à l'immigration. Or une telle pratique est contraire à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'étude met encore en lumière un manque inquiétant d'information et de transparence.

Non seulement le grand public est tenu dans l'ignorance de telles pratiques, mais même les autorités centrales de Berne ne sont pas en mesure de fournir des informations détaillées. Ce manque criant d'informations concerne en particulier les différentes pratiques mises en

œuvre par les cantons pour la détention administrative des mineurs, leurs conditions de détention et les lieux où ils se trouvent.

 [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch) > Actualités > Médiathèque > Publications > Détention illégale de mineurs migrants en Suisse: un état des lieux

## Internet

### Portail internet «Asile»

Le canton de Berne dispose désormais de son propre portail Asile. Il s'adresse en premier lieu aux communes bernoises qui souhaitent obtenir des informations au sujet des compétences, des structures et des processus qui ont cours dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Il vise à leur donner un accès central aux informations et documents importants sur ces questions. Le portail Asile vous propose de brefs textes introductifs sur différents sujets, mais aussi des aide-mémoire et des illustrations. Il vous donne des liens vers les sites Internet de la Confédération, de différentes Directions et offices bernois et d'organisations qui assument des tâches dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Vous pourrez ainsi approfondir les sujets abordés dans le portail.

 [www.asvl.sites.be.ch](http://www.asvl.sites.be.ch)

### Connaissances de base sur le droit d'asile

La plateforme humanrights.ch a consacré un dossier thématique (en allemand) aux notions de base du droit d'asile. Il a pour but d'expliquer de manière concise et compréhensible quelques notions du droit d'asile suisse, dans la perspective des droits humains. Le dossier rendra de précieux services aux non-juristes, aux bénévoles notamment. Les entrées sont reliées entre elles, comme dans un Wiki, avec des compléments d'informations (exemples: réfugié selon la convention de Genève, procédure Dublin, motifs de fuite liés au genre).

 [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Themendossiers > Basiswissen «Asylrecht Schweiz» (en allemand)

## Nouvelles offres

### Entrées gratuites aux concerts

Cet automne/hiver, bee-flat au PROGR offre à nouveau aux personnes ayant fui leur pays des billets gratuits pour tous ses concerts. Ils ont lieu les samedis et les mercredis à la salle de gymnastique du PROGR (Speichergasse 4). L'association bee-flat entend ainsi faire preuve de solidarité et d'humanité face à cette population omniprésente dans les discussions, en Suisse et dans toute l'Europe. Il s'agit d'une contribution concrète à son intégration sociale et à sa participation à la vie culturelle. Les personnes souhaitant assister aux concerts au PROGR n'ont pas besoin de réserver à l'avance, et peuvent

simplement s'annoncer à la caisse le soir-même. Outre une entrée gratuite, un bon pour une boisson leur sera remis.

 [www.bee-flat.ch](http://www.bee-flat.ch)



### Haute école des arts

La Haute école des arts de Berne (HKB) aimerait aider les artistes professionnels ayant dû fuir leur pays à exercer leur activité en Suisse, ainsi qu'à nouer des contacts avec la scène artistique locale. L'offre de la HKB prévoit la participation gratuite à ses manifestations, l'envoi d'informations actuelles concernant ses activités et la vie artistique, et des possibilités d'échanges avec d'autres artistes ou les étudiants de l'école. Ce réseautage entre artistes en exil et artistes de Suisse vise à élargir les horizons de chacun, au profit de tous. La HKB veille à rendre les échanges aussi fructueux que possible.

 International Office HKB,  
[international@hkb.bfh.ch](mailto:international@hkb.bfh.ch), 031 848 49 23

### Tandems linguistiques

Les tandems linguistiques vers l'allemand RedZeit existent désormais aussi dans la région Emmental-Mittelland Haute-Argovie. Le projet met en contact les nouveaux arrivants et la population autochtone, lors d'échanges en binôme sur des questions linguistiques ou autres. Le concept laisse une grande liberté aux participants qui obtiendront, le cas échéant, de l'aide de la direction de projet.

 Christian Hadorn, [hadorn@isabern.ch](mailto:hadorn@isabern.ch), Tél. 031 310 23 52  
 [www.isabern.ch](http://www.isabern.ch) > sprachtandem-redzeit

**Office de consultation  
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55  
3008 Bern

tel. 031 385 18 11  
fax 031 385 18 17

[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)